

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2025

Date de convocation : 20 juin 2025

Date d'affichage : 20 juin 2025

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 29 |
| Membres présents | 21 |
| Membres votants | 27 |

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mmes Vanessa LECLERC, Françoise MONET, MM. Emmanuel JEAN-JACQUES, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carole MAUGER, Carol CHAIZE, MM. Olivier GANDRILLON, Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. Jean-Pierre ENJALBERT pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à Mme MAUGER, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, Mme Sonia YOT pouvoir à M. ROCHER, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Absents excusés : M. Jean-Pierre CHASTAING, Mme Martine DANIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe SEFRIN

N° DEL2025-045

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE SAINT-PRIX" POUR LE TRANSPORT DANS LE CADRE D'UNE SORTIE AU MUSEE DE LA GRANDE GUERRE A MEAUX EN SEINE-ET-MARNE

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-14,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente des Finances en date du 16 juin 2025,

CONSIDERANT la facture de la société Olicars sise 39, chemin de la Chapelle Saint-Antoine, 95300 ENNERY correspondant aux frais de transport de la sortie du 28 avril 2025 au musée de la Grande Guerre à Meaux (Seine-et-Marne) d'un montant de 850 € TTC,

CONSIDERANT la demande de l'association UNC Saint-Prix (Union Nationale des Combattants) pour le versement d'une subvention exceptionnelle au regard des frais de transport engagés,

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20250626-DEL2025-045-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

CONSIDERANT la note de synthèse explicative et sur le rapport de Monsieur Gérard BOURSE,

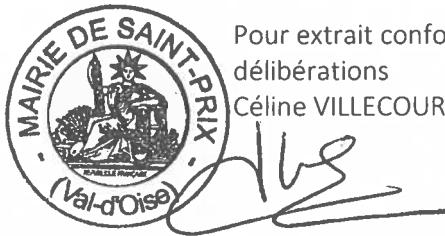
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 450 € TTC à l'association UNC Saint-Prix ;

Article 2 : DIT que la dépense sera imputée au chapitre 65748 du Budget principal 2025.

* * *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire